

**Présents : Ecole** : 13 => madame Senlis – madame Figueira – madame Nemmiche – madame Lafarelle – madame Diot – madame Paitel – madame Caudron – madame Feffer – madame Bodin – madame Bonodot – madame Cancouet - monsieur Pedrini - monsieur Bailly –

**Présents parents** : 8 => Mesdames Lacouche – Oussedik – Ramalho – Rezgui – Antunes – De Guigne – Philippe – Froideval

**Présents mairie**: 2 => Monsieur Philippe, adjoint au maire en charge du scolaire – madame Beugé, service scolaire

POINT N°1	<p><b>PROFIL de l'école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 338 élèves (ouverture 365 – fermeture 335) – 13 classes – 14 professeurs – 1 directrice déchargée 100% - 2 AESH – 2 services civiques (jeunes – 25 ans en contrat avec l'Etat)</li><li>- <b>STRUCTURE :</b><ul style="list-style-type: none"><li>CP : 23 – 21- 23 = 68 - 3 classes de CP</li><li>CE1 = 25 – 26 et CE1/CE2 = 13 = 64 - 2 classes de CE1 et 1 classe CE1/CE2</li><li>CE2 = 29 – 28 – 10 = 67 - 2 classes de CE2</li><li>CM1 = 27 – 27 – 13 = 67 - 2 classes de CM1</li><li>CM2 = 30 -30 – 12 = 72 - 1 classe de CM1/CM2 et 2 classes de CM2</li></ul></li><li>- 20 nouvelles inscriptions (13 en juillet et 7 en août)</li><li>- 7 dérogations</li><li>- 65 GS arrivés pour 72 CM partis au collège</li></ul> <p><b>PERISCOLAIRE</b></p> <p>La cantine et la garderie sont des temps périscolaires : ils sont entièrement gérés par la mairie. La responsable du périscolaire est madame FENINECHE. C'est elle qu'il faut rencontrer en cas de problème sur ce temps (bagarre – harcèlement – accident).</p> <p><u><a href="#">Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école que la ville a recruté 17 animateurs pour l'accueil des enfants. Le site web de la ville et en particulier le portail Familles sont en cours d'amélioration.</a></u></p> <p><b>Question des parents : Peut-on être prévenus plus tôt en cas de grève afin de pouvoir nous organiser ?</b></p> <p>En cas de grève des animateurs, il appartient à la mairie de gérer la communication avec les familles via leur mail. Cependant, l'école peut aussi informer les familles via le cahier de liaison ou par mail si elle a des informations.</p> <p>ATTENTION : la consigne pour les élèves qui se retrouvent seuls aux heures de sortie lorsque la garderie et la cantine sont fermées pour raison de grève, est de les remettre à la police municipale.</p> <p><b>Question des parents : Peut-on supprimer l'obligation de pré-inscription pour le mercredi car on ne connaît pas toujours son emploi du temps longtemps à l'avance, ou bien on peut avoir un imprévu.</b></p> <p><u><a href="#">Madame Beugé, administrative au service scolaire, informe le conseil d'école que la pré-inscription au centre de loisirs les mercredis est indispensable pour :</a></u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u><a href="#">Evaluer le nombre d'animateurs nécessaires et d'équilibrer le nombre d'enfants avec le nombre d'animateurs.</a></u></li><li>- <u><a href="#">Ne pas dépasser le nombre d'élèves autorisés par les normes de sécurité (en lien avec la surface)</a></u></li></ul> <p><u><a href="#">Il ne peut pas y avoir de dérogation pour les fratries de maternelle. Seules les professions prioritaires pourront obtenir une dérogation.</a></u></p> <p><b>Question des parents : il semblerait qu'il y ait du désordre et des incivilités dans le car de ramassage</b></p> <p><u><a href="#">Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école qu'il va se renseigner à ce sujet et veiller à résoudre le problème.</a></u></p> <p><u><a href="#">CANTINE : Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école que le TRI SELECTIF ALIMENTAIRE est mis en place à la cantine pour y sensibiliser les enfants.</a></u></p>
-----------	---

	<p>Remontées très positives des enfants lors de LA SEMAINE DU GOUT mise en place par la ville.</p> <p><b>PROTOCOLE</b></p> <p>En cas de problème avec un élève : vous devez en tout premier lieu rencontrer le professeur concerné (de la classe – ou de surveillance) puis dans un second temps éventuellement la directrice.</p> <p><b>ETUDES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 études – 8 professeurs engagés – 105 élèves – 1/3 des élèves de l'école</li> </ul> <p><b>Question des parents : comment les élèves sont-ils répartis dans les études ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves sont répartis avec le professeur de leur classe si celui-ci fait l'étude.</li> <li>- Ou bien avec un autre professeur mais par niveau de classe de préférence</li> <li>- Les élèves sont répartis dans les autres études en suivant l'ordre alphabétique (dans l'ordre de la liste fournie par la mairie qui est l'ordre d'inscription.)</li> </ul>
POINT N°2	<p><b>PPMS</b></p> <p>La directrice rédige un Plan de mise en sécurité des élèves qui est validé par la police nationale. Il comprend l'organisation des exercices obligatoires de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evacuation (incendie)</li> <li>- Intrusion (attentat)</li> <li>- Confinement (catastrophe environnementale)</li> </ul> <p>La directrice se doit de faire un compte-rendu de la situation aux parents lors du conseil d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel manquant dans les malles : relais sonnerie dans le bureau (intrusion)</li> </ul> <p>- SECURITE : le directeur de l'école se doit d'assurer la sécurité des élèves à l'intérieur des locaux durant le temps scolaire. En raison de la présence d'un logement avec accès direct aux locaux intérieurs, cette sécurité n'est pas assurée et les enfants ne sont plus en sécurité. La directrice en a informé la mairie dès le passage de la commission de sécurité il y a plusieurs années (qui avait demandé la création d'un accès indépendant) et l'inspecteur de l'Education nationale.</p> <p><a href="#"><u>Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école qu'une demande de relogement de la gardienne qui habite là a été faite auprès de monsieur le Maire et qu'une procédure est lancée.</u></a></p> <p>La commission de sécurité du 26 mai 2015 notait (page 9) : « Déposer un dossier de demande d'autorisation pour l'aménagement du logement de fonction réalisé à l'étage. L'article CO29 devra être respecté ». Cet article stipule : « Les locaux servant de logements au personnel doivent être desservis par des dégagements indépendants de ceux réservés au public ».</p>
POINT N°3	<p><b>TRAVAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sonnerie des récréations</b> : 115 décibels. Il s'agit d'une sonnerie d'extérieur (de cour de récréation). Il a été proposé de la remplacer par des hauts parleurs comme au collège =&gt; ce qui a la préférence du conseil des professeurs</li> </ul> <p><a href="#"><u>Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école que la sonnerie sera remplacée par des hauts parleurs.</u></a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Salle polyvalente</b> : occupée le soir par des clubs de sport – Dégât des eaux : inondation dans la réserve de matériel. En cours de séchage. Sol tout neuf avec des traces de rouille. Murs tachés d'humidité. Traverse le mur jusque dans la salle : panneaux de bois et plinthes tachés d'humidité. Tapis imbibés d'eau –</li> <li>- <a href="#"><u>Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école qu'il est possible de demander des paniers de basket rétractables en s'adressant au maire adjoint en charge du sport dont c'est la partie. La réponse dépendra ensuite des arbitrages budgétaires. Par contre, il ne sera pas possible de faire des tracés au sol.</u></a></li> <li>- <b>WC cour 1</b> : peintures à refaire</li> <li>- <b>Réfection des préaux cour 1</b> : peintures crépi des murs</li> <li>- Changement du portail cour 1 : tout rouillé</li> <li>- Demandes Fluxnet en attente : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stores fenêtres salle informatique</li> <li>• Lunettes WC pour les filles/professeurs féminines</li> <li>• Changement du système d'ouverture des fenêtres classe 14 (fenêtres condamnées actuellement) – Il est nécessaire de pouvoir aérer en temps de COVID</li> </ul> </li> </ul>

	<p><b>Question des parents : la mairie va-t-elle mettre en place la « sobriété énergétique » ?</b>  <u>Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école que OUI : température maximum 19°</u>  Certains professeurs ont eu 16° dans les classes la semaine du 3 au 7 octobre. Le chauffage a été allumé dans l'école le vendredi 14 octobre.</p>
<p>POINT N°4</p>	<p><b>COMMANDES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget stable = 34 euros / élève  <u>Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école que le budget par élève a été augmenté de 34 euros à 39 euros. Le différentiel sera versé aux écoles d'ici à novembre 2022 avec possibilité de faire de nouvelles commandes.</u></li> <li>- Hausse du prix du papier : 25.14 euros le carton de 5 ramettes au lieu de 15.50 euros l'an dernier</li> <li>- <u>Livré par la mairie cette année : 2 bureaux</u></li> <li>- <b>Commandes demandées non acceptées :</b></li> <li>- 1 mobilier de salle de classe (CE2 monsieur GAILLARD)</li> <li>- Ordinateur direction qui mouline énormément (+ 10 ans d'âge)</li> <li>- 4 meubles (armoires – étagères)</li> <li>- 2 bancs dans chaque cour</li> </ul> <p><b>MATERIEL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableaux TNI dans les classes  <u>Monsieur Philippe, adjoint au maire, informe le conseil d'école que des VPI (vidéoprojecteurs interactifs) vont être déployés dans 5 classes de l'école selon un calendrier mis en place par la ville et qui donne priorité aux groupes scolaires des Mazières et des Bergeries. Les travaux de câblage ont démarré et seront effectués durant les vacances d'automne. Les tableaux verts seront retirés puis stockés dans l'école au cas où les enseignants souhaiteraient les garder et les fixer ailleurs (dans la cour pour le périscolaire par exemple – sous les préaux). 42 classes sur Dreveil seront équipées pour un montant de 440 000 euros.</u></li> <li>- Ordinateurs portables pour les professeurs (comme au collège et lycée =&gt; région Ile de France)</li> <li>- <b>Demandes des enseignants :</b></li> <li>- Photocopieuse à l'étage</li> </ul>
<p>POINT N°5</p>	<p><b>ELEVES EN DIFFICULTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque professeur gère dans sa classe un « classeur de suivi des élèves en difficulté ».</li> <li>- D'une année à l'autre, les professeurs de l'année N-1 informent les professeurs de l'année N de ce qui a été mis en place et des difficultés rencontrées par l'élève (réunion en juin).</li> <li>- La directrice gère également un tableau récapitulatif des élèves en difficulté.</li> <li>- 3 réunions de professeurs (de suivi des élèves) par an : octobre – février – avril</li> <li>- 1 psychologue scolaire : madame Virginie POTTIER : 01 69 42 69 43</li> <li>- 1 infirmière scolaire : madame Florence PAOLI : 01 69 03 70 19</li> <li>- APC : soutien dans la classe par le professeur de la classe : de 11h40 à 12h10</li> <li>- Stages de remise à niveau (SRAN) : pour tous en avril – juillet -août. Stages gratuits d'une semaine pour tous les élèves volontaires du CP au CM2. Formulaire à remplir (à demander au professeur)</li> <li>- Différenciation et parcours personnalisés au sein de la classe mis en place par le professeur : PAP (troubles du langage) – PPS (élèves MDPH) – PPRE (élèves en soutien)</li> <li>- Suivi quotidien par les services civiques : soutien lecture à haute voix chaque jour 1/2h en individuel – soutien en numération (jeux mathématiques) et calcul (compléments à 10)</li> </ul>
<p>POINT N°6</p>	<p><b>RESULTAT DES ELECTIONS</b>  338 élèves – 573 inscrits sur la liste électorale – 303 votants – 296 votes valides – 52.88% de votants  Liste APEAD : 13 élus titulaires  Le vote électronique est obligatoire dans la fonction publique. Il n'était pas possible faute de logiciel prêt pour l'éducation nationale – Il le sera en septembre 2023. Ainsi le conseil d'école doit se prononcer sur le vote électronique pour les prochaines élections : POUR A L'UNANIMITE</p>
	<p><b>VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR</b> (envoyé en pièce jointe avec l'invitation et l'ordre du jour)  Il définit les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Il est basé sur le modèle du règlement départemental. 3 points ont été modifiés ou rajoutés à la demande des parents d'élèves. Le nouveau règlement est VOTE A L'UNANIMITE.</p>

	<p>CHARTRE DE LA LAICITE = peut être jointe au règlement de l'école. Cette année elle a été collée dans les cahiers de liaison et doit être obligatoirement signée par chaque parent, tout comme le règlement de l'école.</p>
POINT N°8	<p><b><u>EDUCATION A LA SEXUALITE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligatoire à l'ordre du jour du conseil d'école</li> <li>- Faite en CM2 par l'infirmière scolaire</li> <li>- CM1 = gestes de premiers secours</li> <li>- CE1 = les dents</li> </ul>
POINT N°9	<p><b><u>LE SPORT A L'ECOLE JEAN JAURES</u></b></p> <p><b><u>SPORT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Tennis</u></b> : Toutes les classes sauf les CP - 10 classes – 272 élèves – cycle de 7 séances</li> <li>- <b><u>Natation</u></b> : toutes les classes sauf les CE2 – 11 classes – 283 élèves – cycles de 10 séances</li> <li>- <b><u>USEP</u></b> : inscription 6 euros (journée de rencontre inter-écoles) – Toutes les classes sauf les CM1 – Course d'orientation – Badminton – journée olympique – Athlétisme - vélo. Chaque classe bénéficie de 2 journées de sport et choisit 2 activités.</li> <li>- <b><u>Intervenants éducateurs mairie</u></b> : Toutes les classes sauf les CM2 – Maurice en jeux d'opposition - Jessie en gymnastique – Eric en tennis de table (ping-pong) salle polyvalente – cycles de 7 séances -</li> <li>- <b><u>Escrime</u></b> : initiation 1 journée pour les CM2</li> </ul> <p><b><u>JO 2024</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Label JO 2024 : l'école Jean Jaurès est labellisée depuis 2021 ainsi que toutes les écoles de la circonscription de Draveil – Vigneux.</li> <li>- Participation à la <b><u>semaine paralympique du 3 au 8 avril 2023</u></b></li> <li>- Sensibilisation à la différence et au handicap</li> <li>- 3 élèves en situation de handicap en inclusion dans l'école</li> </ul> <p><b><u>APQ</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau et obligatoire : 30 minutes de sport quotidiennes. Chaque classe s'équipe d'une caisse de matériel de sport pour les 2 récréations (2 x 15 min) = cordes à sauter, élastiques, cerceaux, balles en mousse ...</li> </ul> <p><b><u>PARCOURS EDUCATIF DE SANTE</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation, sommeil, hygiène corporelle = font désormais partie des programmes officiels</li> <li>- Se coucher tôt, se laver le matin (visage – dents) – se coiffer – prendre un petit déjeuner</li> <li>- Repérage précoce des troubles de la santé</li> <li>- Bien-être à l'école</li> <li>- Label EDUSANTE</li> </ul> <p><b><u>VELO</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis piéton au Cycle 2</li> <li>- Permis vélo au cycle 3 (sécurité routière)</li> <li>- Sorties vélo en forêt de Sénart (CM1) à la faisanderie (ateliers nature) – pique-nique</li> <li>- Sortie vélo en CM2 avec l'USEP journée pique-nique</li> </ul> <p><b><u>ROUTE DU RHUM</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation de 6 classes au Vendée globe (CE2 – CE1 – CM2)</li> </ul>
POINT N°10	<p><b><u>SORTIES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes de découverte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 classes de CM1 = châteaux de la Loire</li> <li>• 2 classes de CM2 = Puy du Fou (pas sûr = selon les disponibilités)</li> <li>• 2 classes de CE1 = poney</li> </ul> </li> <li>- 1 car par classe par an (55 places) : sortie au choix des enseignants</li> <li>- Journées du patrimoine à Paris-jardins :1 classe de CE2</li> </ul>

	<p><b><u>THEATRE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Théâtre financé par la mairie : les 3 classes de CM1 et CM1/CM2 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite du théâtre</li> <li>• Ateliers théâtre en classe et intervention des comédiens</li> <li>• Pièce de théâtre au théâtre Cardwell</li> </ul> </li> <li>- 12 classes inscrites au spectacle « Au bois dormant » offert par la ville de Draveil en janvier 2023</li> <li>- Projet théâtre pour les CP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions par une comédienne</li> <li>• Sketchs</li> <li>• Visite du théâtre de Yerres, spectacle et atelier théâtre</li> </ul> </li> <li>- Spectacle au théâtre de Longjumeau pour les CE1</li> </ul> <p><b><u>SPECTACLES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 spectacles préparés par les élèves et leur professeur pour 5 classes <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 classes de CM1 = « Le roi lion » comédie musicale</li> <li>• 3 classes de CM2 = Opéra pour enfants</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>CHORALES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les classes</li> <li>- De cycle : les CM1/CM2 se produiront pendant la kermesse le 30 juin</li> </ul> <p><b><u>CONFERENCES SCIENTIFIQUES INTERACTIVES CICADELLE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation des parents : 3.60 euros</li> <li>- Thèmes : l'art – Les émotions – Le corps humain- Le système solaire – Les objets techniques – Le temps – La citoyenneté</li> <li>- 1 à 2 conférences par an</li> <li>- A l'école dans la salle de projection</li> </ul> <p><b><u>INITIATION AUX ECHECS</u></b></p> <p>Depuis 2021, l'école Jean Jaurès a démarré un travail d'initiation aux échecs (Achats de 15 plateaux avec la coopérative de l'école en 2021). Cette année, l'école fera appel à un intervenant afin de créer un tournoi d'échec qui viendra en finalité d'un cycle d'apprentissage des règles du jeu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 séances + plateaux échecs offerts</li> <li>- Intervention auprès des deux classes de CM1</li> <li>- Tournoi avec les CM2</li> </ul> <p><b><u>DEFI ET RALLYE LECTURE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 3 classes de CM2</li> </ul> <p><b><u>MEDIATHEQUE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite et parcours médiathèque (rallye lecture) sur un thème (exemple : la mer en CE1)</li> <li>- Classes de CE1 et CE2</li> </ul> <p>Le PROJET D'ECOLE a été présenté aux parents délégués le 23 septembre 2022. Il est ADOPTE A L'UNANIMITE.</p>
POINT N°11	<p><b><u>COOPERATIVE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Les coopératives de classe</u></b> sont entièrement reversées aux classes : 300 à 350 euros par classe par an (achats de matériel pour les cadeaux de Noël ou fête des mères – Achat du sapin – galette des rois – cartouches d'encre pour les impressions couleur – participation aux sorties – abonnement à un magazine)</li> <li>- <b><u>La coopérative de l'école</u></b> : environ 5 000 euros sont collectés chaque année Solde N – 1 = 3 000 euros TOTAL 2022 – 2023 = 8 000 euros <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kermesse 1 912.10 euros euros</li> <li>• Chocolats de Noël = 988.04 euros euros</li> <li>• Photos de classe et individuelles = 1 896.60 euros</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Les dépenses</u></b> sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solidarité sorties/classes découverte : 1 000 euros</li> <li>• Intervenants échecs : 1944 euros (389 euros / classe)</li> <li>• Tennis : 2 646 euros (378 euros / classe)</li> <li>• USEP = 4 cars: 2 000 euros (4 x 500 euros)</li> <li>• Affiliation OCCE = 660 eur</li> </ul> </li> </ul>

POINT N°12	<p><b><u>PARCOURS CITOYEN</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Election des délégués d'élèves et éco-délégués</li> <li>- 2 délégués (1 fille/1 garçon par classe)</li> <li>- Présence aux conseils d'école</li> <li>- En charge de mobiliser leur classe sur les questions d'éco-citoyenneté (économies d'énergie – propreté – ramassage des papiers – collectes – tri sélectif etc...)</li> <li>- En charge du Label EDUSANTE</li> <li>- En charge du projet « jardinage » = environnement et bien-être dans l'école</li> </ul> <p><b><u>JOURNEE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les classes de l'école</li> <li>- Le 10 novembre</li> </ul> <p><b><u>CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes de CM2</li> <li>- Chant et présence à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts (Marseillaise et Hymne européen)</li> <li>- Dépôt de fleurs dans la cour de l'école + plaque + drapeau</li> </ul> <p><b><u>COLLECTES : « A l'école de la philanthropie »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte de bouchons pour l'association « la bouchonette » achat de fauteuils roulants pour personnes en situation de handicap</li> <li>- Collecte de jouets pour Noël pour une association qui les envoie au Togo et au Cameroun (Noël des enfants) – En France dans les bidonvilles -Champlan – Evry - Corbeil)</li> <li>- Collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Draveil</li> <li>- Collecte de cartables et tennis pour la rentrée en Afrique et dans les bidonvilles d'Essonne en France.</li> </ul>
POINT N°13	<p><b><u>ADOPTION DU PROJET D'ECOLE</u></b></p> <p>Présenté aux parents délégués lors d'une réunion dédiée le vendredi 23 septembre. Résumé durant le conseil d'école. ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
POINT N°14	<p><b><u>Conseils d'école :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N°2 = vendredi 17 mars 2023</li> <li>- N°3 = vendredi 23 juin 2023</li> </ul> <p><b><u>Exercices de sécurité :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evacuation (incendie) = 8/09 – 26/01 – 13/04</li> <li>- Intrusion (attentat) = 06/10 – 16/02</li> <li>- Confinement = 08/12</li> </ul>